

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Finances, Commande publique, Affaires juridiques

01. Rapport d'orientations budgétaires

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.2312 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans les 10 semaines (deux mois auparavant) précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale, conduit à soumettre au Conseil Municipal un rapport élaboré par l'exécutif qui en a la charge. Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend, en outre, des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires permet au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2026 et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- D'être informé sur les évolutions de la situation financière de la collectivité,
- De s'exprimer sur la stratégie financière envisagée.

Ce rapport, joint en annexe, sera transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI.

Vu l'article L.2312 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 à la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 janvier 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/01 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 au Conseil Municipal du 16 février 2026,
Il est demandé au conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

✓ Certifié par  yosign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/01 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/01 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/01 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Rapport d'orientations budgétaires

16 février 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

I. CONTEXTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2026, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les hypothèses retenues pour construire le budget, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette. De plus, ce rapport est complété par des données sur la gestion des ressources humaines telles que la structure des effectifs, les évolutions en matière de dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2024-2026. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé début avril. Le délai maximum entre le Rapport d'Orientation Budgétaire et la présentation du budget est de 10 semaines.

Pour cette année électorale, les élus ont décidé un vote du budget après les élections municipales du 15 et 22 mars 2026. Le budget primitif devra être adopté avant le 15 avril 2026.

A la date du 16 février 2026, la collectivité, comme tout autre, attendait les conclusions et impacts de la loi de finance 2026. Nous avons décidé d'aborder la construction de manière prudente en reprenant les positions du parlement au moment de la rédaction de ce rapport.

Le texte définitif a été adopté le 2 février 2026 à l'assemblée nationale. Nous restons en attente des conclusions définitives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE (source PLF 2026)

Un contexte macro économique marqué par un climat d'incertitude économique élevée, mais la croissance résisterait en 2025 (+0.7 %) et devrait croître en 2026 (+ 1.0 %)

Le PLF 2026 présenterait un déficit public de **5 %** du PIB en 2026.

La poursuite des efforts de réduction du déficit public est nécessaire pour garantir la stabilisation, puis la réduction de notre niveau d'endettement public à moyen terme afin d'assurer la soutenabilité de nos finances publiques et de contenir le poids de la charge de la dette dans les dépenses publiques. Le déficit de l'Etat est chiffré à 134.6 milliards d'euro (131.6 milliards d'euro en 2025), la part de la dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB (contre 116 % en 2025).

- La **croissance française** a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique.
- L'**Incertitude politique**, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.
- **Inflation** : est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,3 % en 2026, après 2,3 % en 2024.
- L'**Inflation française** est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'**Inflation française resterait modérée** en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le PLF 2026 intègre une hausse significative de + 6.7 % Md € sur la mission de Défense.

1. Les principales mesures fiscales et Dotations du projet de loi

Nous vous listons les différentes mesures auxquelles les collectivités vont être impactés en 2026. Ces mesures vont affecter Vire Normandie pour la plupart.

- Maintien du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) : Reconstitution et renforcement du dispositif, avec une enveloppe doublée à 2 milliards d'euros. Contribution des communes, EPCI, départements et régions. Conditionnalité du reversement à la maîtrise des dépenses.

Cette mesure n'impacte pas VIRE NORMANDIE.

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Revalorisation des montants à leur niveau de 2025. Écrêtement supérieur à prévoir pour la dotation forfaitaire.
- Péréquation Verticale : Abondements quasi-stables pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Garantie de sortie étendue pour la DSR.

Vire NORMANDIE ne verra pas de dynamique dans les dotations et pourrait voir une diminution de près de 10Ke sur ses dotations.

- Péréquation Horizontale : Maintien de l'enveloppe du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) à 1 milliard d'euros.
- Variables d'Ajustement : Minoration globale significative via la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle).

Ainsi la baisse de la DRCTP est estimée à 206 000 € (- 35 %)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

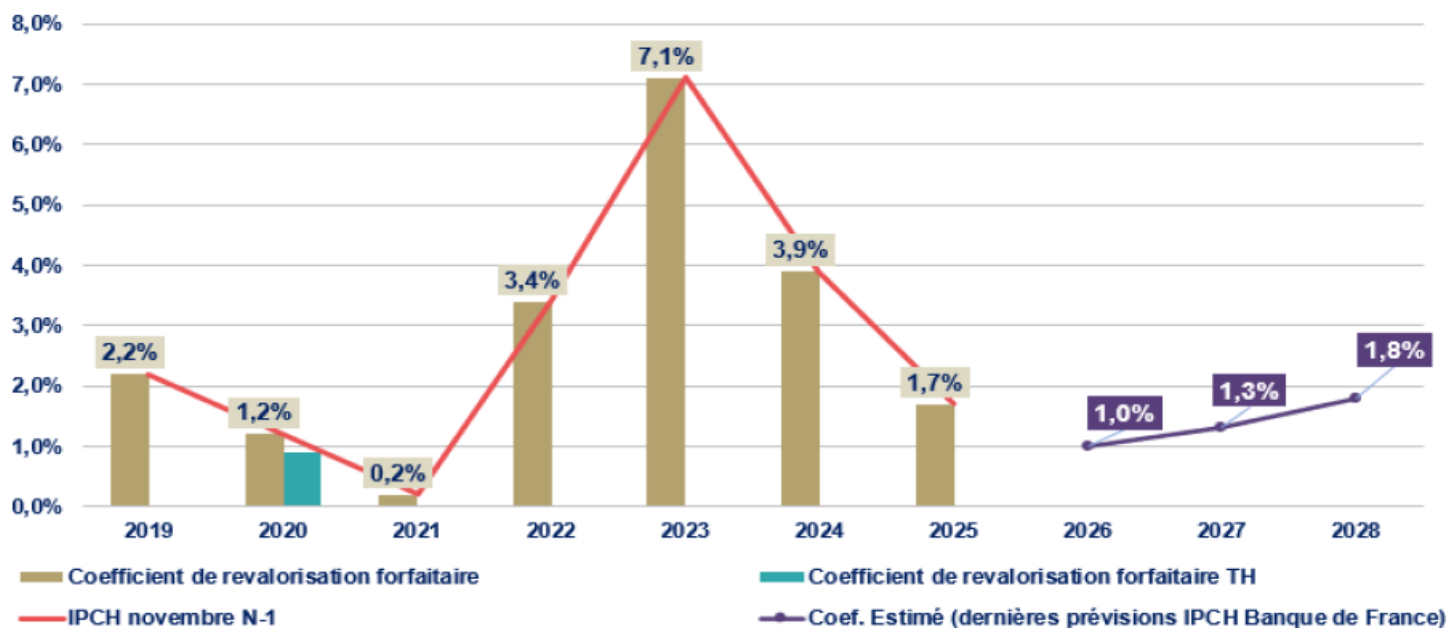
Publication : 25/02/2026

Page 4 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Coefficient de Revalorisation Forfaitaire des Bases : Estimation d'un coefficient de 1% pour 2026.

Ainsi, nous pouvons estimer une dynamique de près de 100 000 € supplémentaire pour la commune par rapport à 2025.



- Baisse de la Compensation Fiscale : Réduction de 19.3% de la compensation fiscale pour la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

Cette diminution devrait entraîner une baisse de près de 341 098 euros pour la commune.

2. Conservation de la DETR et de la DSIL

Après plusieurs débats, finalement la DETR et la DSIL sont conservés avec une enveloppe constante. Nous patientons sur la répartition des enveloppes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le fonds verts est diminué mais est porté à 800 M€ au lieu des 650 initialement prévu.

	Rappel de l'enveloppe 2025	Enveloppe 2026	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,15 Mds€	650 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

3. FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Le projet de loi de finances 2026 contenait des dispositions susceptibles de modifier l'éligibilité de certaines dépenses du FCTVA, en particulier liées au fonctionnement. Toutefois, ces modifications sont encore en débat et ne sont pas définitivement adoptées à ce jour. La loi de finances spéciale de fin, 2025, en vigueur actuellement, maintient le FCTVA sur la même base comptable globale en attendant l'adoption finale du PLF 2026. **Le PLF maintient les dispositions sur le fonctionnement et sur l'investissement**

4. Autres Mesures

- Report d'une année de la date limite d'engagement du NPNRU.
- Nouvelle indexation des dotations de compétences intercommunales sur la dotation d'intercommunalité.
- Prorogation d'un an de la prise en compte de la redevance assainissement pour le calcul du CIF des communautés de communes.
- Création d'une DGF pour les régions.
- Augmentation de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC).
- Modification du critère d'éligibilité au fonds de sauvegarde des départements relatif à l'indice de fragilité sociale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 6 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Affectation à IDF Mobilités d'une majoration de la taxe régionale à l'immatriculation.
- Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels.
- Plusieurs ajustements à la fiscalité sur l'eau.
- Suppression de la compensation fiscale pour perte de recette suite à la suppression des premières et troisièmes catégories de l'impôt sur les spectacles.
- Compensation des pertes de recettes induites par l'élévation de 20 à 30 % de l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de TFPNB en l'augmentant de 50 %.
- Une prime « régaliennne » annuelle de 500 € est instaurée pour les maires.
- Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultants d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

A. Les tendances 2026

Sur la base des éléments d'exécution comptables au 15/01/2026, et en lien avec les prévisions de la loi de finance, plusieurs faits amènent à une diminution structurelle de la CAF de VIRE NORMANDIE.

Ceci s'explique principalement par un dynamique de baisse des recettes.

Par ailleurs, nos dépenses restent maîtrisées et les dépenses évènementielles sont anticipées à la baisse du fait des orientations 2026.

Aussi, ces dépenses voient la partie transport diminuer du fait des orientations sur les cantines de proximité.

La partie RH reste maîtrisée avec un réalisé qui sera inférieur au prévisionnel. Toutefois, la aussi le contexte national ne joue pas en faveur des collectivités avec une augmentation des charges patronales

a) L'évolution anticipée en 2026 sur Vire Normandie

Si les précédentes années étaient marquées par une obligation de contenir nos charges de fonctionnement tels que les charges générales et les charges de personnel, l'année 2026 voit pour cette fin de mandat un tournant dans la construction budgétaire avec une baisse annoncée des recettes structurelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En effet, les charges générales seront en diminution du fait du gonflement du budget en 2025 par l'organisation du tour de France. Ainsi, nous pouvons lister les différentes charges annoncées à la baisse : une stabilité dans les fluides en lien avec la tarification annoncée du SDEC14, baisse du transport scolaire, absence d'organisation de FESTI'Vire.

Nature de la dépense	Evolution entre le BP 2025 et le BP 2026
Tour de France	Absence de la provision 2025
Transport scolaire	- 39 000 €
Augmentation assurance	+ 16 000€
Augmentation de frais de ménage ou alimentation	+ 19 000€

Comme introduit, le bloc des recettes affichera une forte baisse du fait du projet de loi de finances 2026. A ce jour, nous estimons à près de 800 000 euros l'impact direct sur la commune.

Ainsi, un écrêtement de la CAF est à anticiper pour l'année 2026 et cela malgré la tenue de nos dépenses de fonctionnement.

B. Les relations avec l'intercommunalité

L'Attribution de Compensation est identique à celle de 2025 soit 5 185 747€.

1. Les enjeux de la mutualisation

➤ L'enjeu en matière de gestion RH

L'année 2025 a été une année de mise à jour des conventions de prestation de service dans la continuité de l'année 2024. Les élus ont souhaité la révision des critères de facturation.

Ainsi, plusieurs conventions ont été renouvelé jusqu'en 2026 :

- Les prestations avec le syndicat des eaux et le CCAS refacturant les services que sont :
 - La gestion des ressources humaines
 - Le carburant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 8 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- La gestion bâtiment et espaces publics
 - La commande publique
 - Les systèmes d'information
 - L'utilisation de l'air de lavage
 - L'utilisation du magasin
 - L'utilisation du service mécanique
- L'intercommunalité se voit facturer davantage de services :
 - Le service communication
 - Le service juridique

Pour l'ensemble de ces mutualisations l'annexe ci-dessous liste les modalités de facturation

Direction	Services	Indicateur	Calcul Coût horaire service	Forfait supplémentaire
Services techniques	Bâtiment	Nombre d'heures + forfait	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	10% appliqué sur le coût horaire agent
	Voirie	Nombre d'heures + forfait	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	10% appliqué sur le coût horaire agent
	Garage	Nombre d'heures + forfait	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	10% appliqué sur le coût horaire agent
	Espace vert	Nombre d'heures + forfait	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	10% appliqué sur le coût horaire agent
	Bureau d'étude	Nombre d'heures	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	Non
	Accueil physique et téléphonique	Nombre d'heures	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	Non
	Entretien des locaux	Nombre d'heures+forfait	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	10% appliqué sur le coût horaire agent
	Station de lavage	Coût de fonctionnement de la station	quote part d'utilisation	
	Eclairage public ZAE		Coût conso et maintenance	
Communication	Service	50% d'un emploi chargé		
	Drone	Coût 1/2 journée dans les tarifs annuels de la collectivité		
Ressources humaines	Ressources humaines	Nombre de bulletins de paie	coût global agents service RH / nb bulletins de paie	Non
Finances et commande publique	Commande publique	Nombre de procédures passées sur l'année par le service avec pondération (AO, MAPA, négo) => répartition entre les collectivités		
Service juridique - citoyenneté	Service juridique	Nombre d'heures	Coût agents du service / nombre d'heures annuelles des agents	Non
	Courrier	Coût reel relevé machine à affranchir		
	Carburant	Coût reel d'achat	coût moyen d'achat sur la période	

Convention de prestation de services entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de La Vire au Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Vire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, l'IVN voit la facture varier de la sorte suite à la demande des élus d'actualiser les critères de facturation :

2021	2022	2023	2024	Projection 2025 (en cours de chiffrage au moment du DOB)
293 418€	349 946€	450782 €	535 217 €	Nous pouvons projeter une mutualisation proche de 500 000€ du fait des éléments ci-dessous : Nous pouvons déjà indiquer que la mutualisation avec la commande publique s'arrêtera au 30/08/2025 suite recrutement à l'IVN. Il a été convenu une facturation à l'identique pour la DRH le temps de la passation. La simulation 2026 de la mutualisation RH Une augmentation du temps de travail sur le bureau d'étude devrait être constatée. Le sujet de l'occupation et des fluides des locaux rue de l'artisanat a été abordé et les élus ont décidé de ne pas donner suite à cete hypothèse de refacturation.
		La principale augmentation entre 2022 et 2023 réside dans les couts de structure DSI suite à rattachement de l'ensemble des couts à l'IVN (cf. convention dédiée DSI°	Les augmentations s'expliquent par l'augmentation en RH avec l'intégration du conseiller de prévention ; la facturation des prestations en communication, l'augmentation des besoins sur le bureau d'étude et la révision des modalités pour la commande publique (passage de 9K€ à près de 32K€).	

En 2025, l'IVN a créé un poste de responsable en ressources humaines et a revu la mutualisation avec la DRH de Vire Normandie. Suite au recrutement, la nouvelle responsable des ressources humaines de l'IVN et la directrice du pôle agents de Vire Normandie ont listés les prestations que Vire Normandie assurera en 2026. **Vire Normandie a proposé la continuité du traitement de la paie pour une première estimation proche de 23 000€/an.** Les échanges sont toujours en cours. A prévoir une diminution de la mutualisation RH à hauteur de 60 000 €.

Enfin, sur un autre sujet de mutualisation, les élus ont décidé le maintien de l'occupation à titre gratuit des locaux situés rue de l'artisanat à l'IVN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 10 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

➤ L'enjeu en matière de rationalisation de nos système d'information

En 2025, la mutualisation des SI (Systèmes d'Information du réseau administratif) entre Vire Normandie, son CCAS et l'IVN s'appuyait sur un budget de 971 0000 € pour 267 utilisateurs, soit un coût par utilisateur de 3637 €. Ce montant regroupe les dépenses informatiques d'investissement et de fonctionnement, les télécoms, la masse salariale de la DSI, et les dépenses liées aux des salles techniques.

Voici, pour rappel, les éléments budgétés pour 2025 :

Répartition par structure 01 2025			
Structure	Utilisateurs (Nb)	Budget annuel	Coût mutualisation (75 % CCAS)
Vire Normandie	210	763708	NA
CCAS	18	65461	49096
Intercom VN	39	141831	141831
TOTAL	267	971000	

En 2026, le coût des logiciel métiers sort du champ de la mutualisation. Cela représente une dépense annuelle de 165679 € dont 39630 € revient à l'IVN. Sinon, le budget mutualisé et le nombre des utilisateurs concernés évolue comme chaque année. La mutualisation s'appuiera donc sur un budget de 815500 € pour 279 utilisateurs, 2923 € par utilisateur.

Le coût par utilisateur baisse fortement pour 2 raisons :

- Retrait du coût lié aux logiciels métiers
- Augmentation du nombre d'utilisateurs (+ 12 dont 5 pour l'IVN).

Ainsi, la participation de l'IVN à la mutualisation passe de 141 k€ à 128 k€.

Les tableaux suivants détaillent les montants budgétés pour 2026.

Répartition par structure 01 2026			
Structure	Utilisateurs (Nb)	Budget annuel	Coût mutualisation (75 % CCAS)
Vire Normandie	215	628432	NA
CCAS	20	58459	43844
Intercom VN	44	128609	128609
TOTAL	279	815500	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2026

C. Vue d'ensemble et hypothèses financières en matière de fonctionnement

➤ Le volet recettes de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

En 2026, les taxes foncières devraient bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives de l'ordre de 1%. **Aucune augmentation des taux communaux n'est prévue pour l'exercice 2026.**

Le montant de la Dotation forfaitaire, composante de la DGF, est estimé stable du fait du manque de clarification du projet de loi de finance. En revanche, le parlement semble valider la baisse de la dotation nationale de péréquation nous estimons donc une baisse de 10 000 €

Les deux directives les plus impactantes pour VIRE NORMANDIE concernent la baisse de l'enveloppe de la compensation de l'ancienne taxe professionnelle et la baisse de 19,3% de l'enveloppe nationale de compensation de l'exonération de taxes foncières sur les locaux professionnels.

Recette concernée	Estimation
Impôts directs locaux (TF)	Augmentation du bloc de 10 316 450€ à 10 419 614€
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	Baisse de la dotation de 588 920 € à 382 798€
Dotation de compensation suite à exonération de la taxe foncière des locaux professionnels	Baisse de la compensation de 1 767 344 € à 1 426 246 €
Absence de subvention région, département liée au TDF	Absence de dotation expliquant la différence

La dotation en faveur des communes nouvelles n'est pas inscrite dans les recettes prévisionnelles, soit -97 488 €

L'Attribution de Compensation de Vire Normandie versée par IVN ne devrait pas être modifiée en 2026. Le montant de 5 186k€ est donc reconduit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 12 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nouvelle recette : la Taxe sur l'Exploitations des Infrastructures de Transport de Longue distance (TEIT LD).

Reversement à la commune de Vire Normandie : 16 559.15 € (délibération du Conseil Communautaire du 29/01/2026)

Les tarifs 2026 votés en décembre ont été réévalués en tenant compte de l'indice d'évolution des prix à la consommation de l'INSEE à hauteur de 0.9% (IPC de septembre 2023).

Nous pouvons détailler ainsi le bloc de recettes et mettre en avant certaines projections :

- Nous diminuons la part des produits de services en ajustant nos estimations aux recettes réelle du portage de repas du CCAS (- 17 000€ par rapport au BP 2025) et aux recettes des établissements culturels (résultats de - 7000€ par rapport au BP 2025)
- Nous subirons une baisse sur la mutualisation avec l'intercom du fait d'une baisse à anticiper de la mutualisation de la DRH depuis le recrutement d'une responsable RH à l'intercom
- Nous aurons en 2026 une baisse de facturation au syndicat des eaux du fait de l'arrêt de la mise à disposition d'agents au syndicat suite à décision du SEBV de cesser la relation avec 2 agents fonctionnaires de Vire Normandie ; cette décision intègre donc une absence de facturation de près de 100 000€
- **Le volet dépenses de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :**
 - **Une diminution des charges à caractère général** consécutive à un budget 2025 alloti du tour de France. Il s'agit aussi de noter dans les éléments d'explication :
 - Une stabilité des fluides contrairement aux derniers exercices,
 - L'absence d'organisation de FESTIVIRE et du salon du livre,
 - Une baisse du transport collectif scolaire comme avait été annoncé en 2025.
 - Nous observons une nouvelle augmentation des couts d'assurances.
 - **Une stabilité des charges de personnel** malgré la nouvelle augmentation imposée sur la cotisation des fonctionnaires soumis au régime de la CNRACL : 161 700€

La stabilité à 14 000 000 € s'explique par la tenue de la masse salariale et la baisse des heures supplémentaire (55 000€ de moins). **L'augmentation entre le BP 2025 et le BP 2026 se concentre donc sur les augmentations de cotisation imposées par la loi de finance.**

Il faut noter que les dépenses de personnels affichent des avancées en 2025 comme l'intégration de la protection sociale (+ 12 305€) et pour 2026, la revalorisation du régime indemnitaire des non encadrants devra être travaillée par les instances et, à ce titre, une somme de 70 000€ est provisionnée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Vire Normandie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Concernant les autres charges de gestion courantes : si nous anticipons une stabilité dans les subventions notamment aux associations nous constatons des budgets annexes à équilibrer : nous inscrivons une subvention d'équilibre de près de 200 000 euros pour le cinéma et une subvention pour les locations de salle portée à 31 000€. Nous constatons également une légère augmentation de la subvention au golf portée à 198 000€
- Provisions, une provision de 100 000 euros est conservée pour nos litiges en cours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 14 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

SYNTHESE SUR LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	En k€ 2026	En k€ 2025	En k€ 2024	En k€ 2023	BP 2022	En k€ 2022
	Recettes de fonctionnement	28 326	28 927	28 691	28 127	27 753	27 262
73	Attributions de compensation	5 186	5 186	5 186	5 186	5 313	5 313
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 811	1 855	1 770	1 741	1 741	1 663
73	Impôts et taxes	12 760	12 657	12 271	11 934	11 359	12 641
74	Dotations et participations	7 989	8 649	8 694	8 626	8 483	6 883
13	Atténuation de charges	280	280	280	280	315	315
75	Autres produits de gestion courante	180	180	350	240	218	277
77	Produits exceptionnels	0	0	20	0	50	50
042	Travaux en régie	120	120	120	120	274	120
	Dépenses de fonctionnement	26 609	26 460	26 713	25 959	24 620	24 231
11	Charges à caractère général	6 821	6 893	6 923	6 652	6 227	5 867
12	Charges de personnel	14 200	14 084	14 000	13 350	12 910	12 910
65	Autres charges de gestion courante	5 393	5 257	5 520	5 744	4 818	4 917
66	Charges d'intérêts	69	100	100	75	83	70
67	Charges exceptionnelles	10	10	15	33	450	335
68	Provisions	100	100	150	100	100	100
14	Atténuation de produits	16	16	5	5	32	32
	Epargne brute	1 697	2 447	2 008	2 148	2 959	3 011
16	Remboursement du capital	516	570	640	770	850	769
	Epargne nette	1 181	1 877	1 368	1 378	2 109	2 242

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En terme de politique de dépenses et d'orientations de gestion de la collectivité, nous précisons les points ci-dessous :

- **Vire Normandie fait le choix de maintenir un niveau élevé de subventions aux associations et structures d'utilité publique, pour 1,7 M€.** En 2025, ce sont 135 associations (hors OCCE scolaire) qui ont bénéficié du soutien de la collectivité. La densité de ce tissu associatif constitue un vecteur de lien social essentiel sur le territoire. Dans des domaines d'action très variés (sports, action culturelle, enseignement, solidarités, promotion du commerce...), le mouvement associatif agit en synergie avec tous les acteurs locaux, dont les services de la commune. Les principales subventions sont versées à la Maison des Jeunes et de la Culture (530k€), au théâtre du Préau (SARL : 261k€), à l'USMV (230k€), et à l'école catholique Viroise sous contrat (130k€).
-
- Aussi, en 2026, **le centre communal d'action sociale (CCAS) percevra une subvention de 641 000€** qui a été revalorisée sur la base de l'indice des prix à la consommation soit +0,9% comme prévu dans la convention
-
- Enfin, le budget principal contribue à l'équilibre de budgets annexes à caractère administratif mais relevant de plusieurs politiques publiques : **gestion du golf de la Dathée, gestion des salles communales, gestion du cinéma municipal, gestion du village équestre.** Un montant de 457 000€ est intégré dans la prévision et sera ajusté au moment du budget

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 16 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

B. Une dette faible

Pour 2026, nous estimons une augmentation de notre capital restant dû en lien avec deux lignes d'emprunt :

- Une **souscription réalisée en décembre 2025** d'un emprunt dédié à **la voirie communale** de 2 millions d'euros
- Une **souscription courant de l'année 2026** d'un emprunt avec la banque des territoires pour la réalisation de **l'opération EDU RENOV**. Ce programme est détaillé dans le chapitre des autorisations de programme. Un emprunt par école rénové sera souscrit avec la caisse des dépôts.

	Nombre de financements	12	4 139 042€ CRD (au 27/01/2026)
	Capital	516 K€	585 108€ Annuité (due sur l'exercice 2026)
	Intérêts	69 K€	

Sources Taelys (logiciel dette VN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Liste des EMPRUNTS

2.						Prochaine échéance			
Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
20093	Emprunt bancaire	CE Normandie	121 435,63€	Taux fixe à 0,73%	Village équestre (100,00 %)	0,73%	0,73%	10/01/2030	Construction du village équestre
048498E	Emprunt bancaire	CE Normandie	400 000,00€	Taux fixe à 0,39%	Principal (100,00 %)	0,39%	0,39%	05/12/2029	Centre aquatique Equipements sportifs
559784E	Emprunt bancaire	CE Normandie	861 666,71€	Taux fixe à 1,20%	Principal (100,00 %)	1,20%	1,20%	05/09/2037	
559792E	Emprunt bancaire	CE Normandie	1 566 666,71€	Taux fixe à 1,19%	Principal (100,00 %)	1,19%	1,19%	05/09/2037	
772947E	Emprunt bancaire	CE Normandie	357 933,32€	Taux fixe à 2,95%	Principal (100,00 %)	2,95%	2,95%	05/12/2038	Equipement collectivités locales
772948E	Emprunt bancaire	CE Normandie	520 000,00€	Taux fixe à 3,85%	Principal (100,00 %)	3,85%	3,85%	05/12/2038	Equipement collectivités locales
1220139	Emprunt bancaire	CDC	40 786,07€	Taux fixe à 4,51%	Principal (100,00 %)	4,51%	4,51%	01/05/2027	Travaux école Maternelle
2084623	Emprunt bancaire	CE Normandie	40 981,61€	Taux fixe à 3,83%	Principal (100,00 %)	3,83%	3,83%	16/03/2026	Construction d'une salle multifonctions
10000047106	Emprunt bancaire	CA Normandie Seine	60 372,24€	Taux fixe à 3,34%	Principal (100,00 %)	3,34%	3,34%	15/03/2027	Atelier Technique
A141406Z	Emprunt bancaire	CE Normandie	96 250,00€	Taux fixe à 0,54%	Principal (100,00 %)	0,54%	0,54%	21/08/2034	
MON239248EUR	Emprunt bancaire	Bawag	72 949,69€	Taux fixe à 4,06%	Principal (100,00 %)	4,06%	4,06%	01/02/2031	

Source Taelys

Nouveaux Emprunts : Caisse d'épargne et Banque des Territoires

H3038360-3/232076A	Emprunt bancaire 2 000 000 €	CE Normandie	€		Principal (100,00 %)	3.87 %	3.87 %	01/2042	Voirie communale
Edurénov	Emprunt bancaire 3 205 719 €	Caisse des dépôts	€		Principal (100,00 %)	Livret A + 0.50 %	Livret A +0.50 %	12/2067	Rénovation énergétique des écoles : t

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

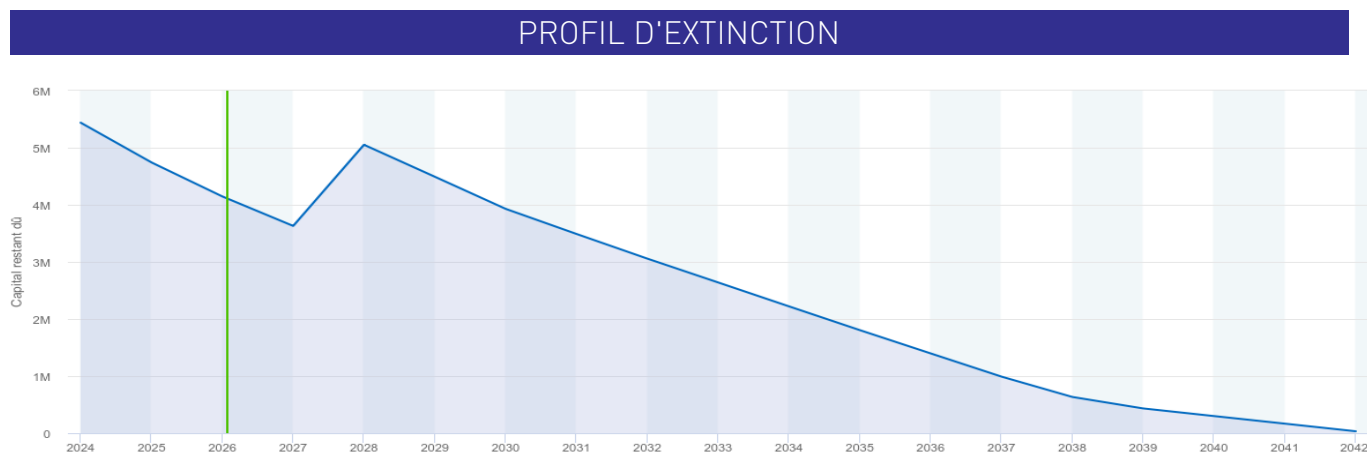
Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 18 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le profil d'extinction de la dette se dessine ainsi:



Source Taelys

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Maire Normandie

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Profil de la dette avec l'emprunt dédié à la voirie communale de 2 millions d'euros souscrit à la caisse d'épargne

En date du 1/01/2027

 Annuités	Capital	578 K€	694 861€ Annuité (due sur l'exercice 2027)
	Intérêts	117 K€	

Source Taelys



Banque des Territoires : Prêt de 3 205 719 €, taux actuariel théorique : Livret A + 0.50 %, durée 40 ans

Amortissement 2028 : 80 K€

Intérêts 2028 : 70 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 20 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

D. Les orientations en matière de ressources humaines

1. Impact et grandes tendances en matière de ressources humaines

➤ Les impacts nationaux en lien avec le projet de loi de finance 2026 notamment

Afin de réduire le déficit de la CNRACL, le gouvernement a souhaité rehausser l'an dernier le taux employeur de 12 points sur 4 ans (2025-2028). L'augmentation sera donc à nouveau de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la CNRACL en 2026.

Pour 2026, l'impact est estimé à 161 700 € pour le budget principal et à 4 428 € pour le budget cinéma.

Le décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025 revalorise le Smic de 1,18 % à compter du 1er janvier 2026.

Les nouveaux montants seront les suivants :

- Smic horaire brut : 12,02 € (contre 11,88 €) ;
- Smic mensuel brut (pour un temps plein) : 1 823,03 € (contre 1 801,80 €), soit une hausse de 21,23 € brut par mois ;
- Smic mensuel net : 1 443,11 €.

Compte tenu de la valeur du point d'indice de la fonction publique inchangée (4,92278 €), les traitements afférents aux indices majorés de références des premiers échelons de la catégorie C seront largement dépassés. Sauf à ce qu'une disposition réglementaire intervienne pour revaloriser le traitement indiciaire, c'est une indemnité différentielle qui devra être versée à compter du 1er janvier 2026 aux agents publics classés aux 5 premiers échelons de l'échelle C1 et aux 3 premiers échelons dans l'échelle C2.

➤ Etat des lieux 2025

La construction du budget lié aux charges de personnel s'appuie sur la double volonté de gestion raisonnée et de mise en adéquation des services au regard des besoins de la collectivité.

Pour mémoire, le budget réalisé pour les dépenses RH en 2025 est de 13.690 469,51 €.

Pour réaliser notre prévision budgétaire 2026, il est important de rappeler les réalisations de l'année 2025 :

- La refonte du tableau des effectifs avec la définition des grades minimum et maximum par poste (permettant une plus grande lisibilité des perspectives d'évolution et une gestion homogène des différents postes), une ouverture de l'ensemble des postes à des contrats de 3 ans et une identification claire de l'appartenance au groupe de fonctions (permettant de définir le montant de l'IFSE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- La mise en œuvre de la politique de protection sociale complémentaire avec une augmentation des participations de la collectivité entraînant une augmentation des adhésions et une gestion anticipée d'un an par rapport aux obligations légales pour la santé.
- La révision du RIFSEEP pour les agents en situation d'encadrement et pour les postes jugés avec une responsabilité particulière. Cette mesure s'est traduite par une augmentation de l'IFSE pour 64 agents pour un coût annuel de 64 404 € hors charges patronales.
- Une baisse des heures supplémentaires avec un objectif fixé pour 2025 à 60 000 € pour une diminution effective de 48 181,82 €.

2. Les prévisions pour 2026 en matière de trajectoire RH

En lien avec le contexte et les prévisions RH pour 2026, notre 012 sera impacté de la sorte :

➤ Les évolutions s'imposant à nous

Pour les agents titulaires, la collectivité est en régime d'auto-assurance pour la gestion du risque chômage. Du fait des parcours de carrière plus linéaire, la collectivité n'était peu voire pas soumise à ce risque et par conséquent à son indemnisation (allocation de retour à l'emploi).

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont plus mouvants et la réglementation de l'assurance chômage a évolué, ouvrant des droits chômages à des anciens agents de la collectivité. Il est impossible d'anticiper les dossiers d'indemnisation que la collectivité devra gérer. Par conséquent, nous avons fait le choix de provisionner ce risque avec une estimation de 3 personnes à charge toute l'année soit un montant de 59 130 €.

L'augmentation du SMIC qui va avoir des incidences sur les agents rémunérés sur les échelles C1 et C2. Certains agents se verront avoir un traitement de base inférieur au SMIC, les grilles n'étant pas revalorisées simultanément. Il conviendra alors de leur verser une indemnité différentielle. Sur la base des paies du mois de décembre 2025, 39 agents seraient concernés par l'augmentation du SMIC pour un impact de près de 10 000 € chargés.

Pour la gestion des fins de carrière, deux décrets du 15 juillet 2025 sont venus fixer à 60 ans l'âge minimal permettant de bénéficier de la retraite progressive. Ces nouvelles dispositions vont fortement impacter les collectivités et leur organisation. A titre d'information, 100 agents ont 60 ans ou vont les avoir d'ici 5 ans. La retraite progressive permet à un agent d'exercer son activité à temps partiel ou à temps non complet tout en cumulant avec une pension de retraite. Pour les collectivités, les impacts vont être les suivants :

- Nécessité de réfléchir en amont aux réorganisations induites par la baisse d'activité (répartition de la charge de travail, remplacement de la quotité manquante, remplacement avec tuilage) pour assurer une continuité de service et mesure de l'impact sur la masse salariale
- Baisse des rémunérations pour les agents demandant à exercer en temps partiel
- Pas d'impact pour les agents demandant une retraite progressive et exerçant déjà à temps non complet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 22 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chaque année, les collectivités doivent faire une déclaration auprès du FIPHFP pour déterminer si les employeurs publics doivent ou non verser une contribution au titre de l'obligation de l'emploi de personnes en situation de handicap. Depuis plusieurs années, la collectivité paie une contribution. Pour 2025, la contribution s'élevait à 28 215 €. Il est proposé de l'inscrire au budget pour provisionner le risque. En parallèle, la Direction des ressources humaines proposera une campagne d'information pour inciter les personnes concernées à se déclarer.

➤ **Les évolutions naturelles : l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité)**

Concernant le GVT et avancements de grades : nous estimons un impact de 111 818 € sur notre budget principal et de 3 843 € sur le budget cinéma.

Afin de traiter les demandes individuelles de revalorisation qui ne seraient pas traitées par les dispositifs d'avancement de grade et de promotion interne, la collectivité a fait le choix d'organiser deux commissions de revalorisation par an. Cette commission traitera notamment des demandes de revalorisation d'IFSE et des avancements d'échelons pour les contractuels. Une enveloppe spécifique de 20 000 € est dédiée pour ces deux commissions. Les demandes seront donc arbitrées dans la limite de cette enveloppe.

➤ **La politique RH de Vire Normandie**

La collectivité, dans la continuité des travaux menés en 2025, va mener en 2026 une nouvelle phase de son RIFSEEP à destination des non encadrants. Il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe prévisionnelle de 70 000 €.

En parallèle, le travail de réduction des heures supplémentaires et complémentaires va se poursuivre en ayant pour objectif de diminuer de 25 000 € au regard du réalisé 2025.

Les décisions prises en matière de protection sociale complémentaire vont avoir deux impacts principaux en 2026 :

- Fin de la mesure transitoire qui permettait aux agents de continuer à percevoir la participation employeur sur présentation d'une attestation labélisée.
- Augmentation du nombre d'adhésion aux contrats groupe de santé et de prévoyance et par conséquent des participations employeur associées.

Les adhésions ont pu se faire tout au long de l'année 2025 avec un impact direct sur la massale salariale de l'année. Pour 2026, nous estimons à 12 305,40 € le montant des participations employeur supplémentaires versées.

Depuis quelques années, la collectivité s'est engagée dans une politique de déprécarisation. Il s'est alors agi de créer des postes permanents permettant de titulariser des agents réalisant des missions essentiellement dans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

les écoles sous contrat de vacation. Toutefois, le service de gestion comptable a attiré notre attention sur le fait que la collectivité recourrait à de trop nombreux contrats de vacation (35 agents vacataires rémunérés sur le mois de décembre 2025) et ce de manière illégale. Le contrat de vacation se définissant comme un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunéré à la vacation, c'est-à-dire à l'acte. Il appartiendra à la collectivité de réfléchir à une organisation différente pour répondre au cadre réglementaire, à ses contraintes de continuité de service et à la réalité du marché de l'emploi.

➤ **Les réorganisations de service et les trajectoires de poste**

Plusieurs réorganisations de service ont eu lieu sur 2025 et vont avoir des impacts sur 2026. Voici les principaux les plus impactant :

Direction générale

La Directrice générale adjointe aménagement et attractivité a effectué une mobilité par voie de détachement. Elle n'a pas été remplacée sur son poste.

La coordinatrice CTG n'a pas été remplacé suite à sa démission.

Impact RH prévisionnel : absence de rémunération de deux ETP. Les postes ne seront pas supprimés au tableau des effectifs dans l'immédiat sauf décision contraire des élus et de la direction générale.

Direction de l'éducation

Le projet Maison France Service ayant été validé, la collectivité a lancé le recrutement d'un conseiller.

Impact RH prévisionnel : création d'un ETP en tant que conseiller Maison France Service

Direction des services techniques

La mobilité interne du responsable du service patrimoine vers le poste de DGST et le rattachement hiérarchique de ce service auprès du DGST fait apparaître l'économie d'un poste.

Impact RH prévisionnel : suppression d'un ETP en tant que responsable du service patrimoine

Direction des sports et de la vie associative

Un conseil en organisation a eu lieu sur cette direction. Le directeur va prochainement partir en retraite et il a été acté en conseil municipal la création d'un second poste d'éducateur sportif (poste actuellement en cours de recrutement).

Impact RH prévisionnel : suppression d'un poste au sein de la direction + création d'un poste d'ETAPS

La Halle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 24 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La responsable de La Halle se voit partir en retraite. Son remplacement avait été anticipé du fait de son absence pour raison de santé.

Impact RH prévisionnel : suppression d'un ETP

Musée :

La collectivité a validé le fait de reprendre la gestion RH et le coût d'un emploi saisonnier recruté par l'Office du Tourisme pour assurer l'exposition estivale à la Porte-Horloge.

Impact RH prévisionnel : création d'un poste non permanent pour accroissement saisonnier de 2 mois à temps non complet

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous ci-dessus auront de forts impacts sur nos prévisions budgétaires.

Nous estimons une progression de 3,7 % entre le réalisé 2025 et le budget prévisionnel 2026 (contre 5 % au moment de l'élaboration du budget de l'année passée).

➤ Les recettes RH

Par le passé, le ROB ne mentionnait pas les recettes du domaine RH qui pourtant ont un impact. Les recettes sont de plusieurs natures :

- Facturation relative à la mutualisation
- Co-financement de certains postes
- Aides de l'Etat sur des dispositifs d'emplois aidés
- Récupération de la part salariale des titres restaurants (via le bulletin de paie)
- Versement des indemnités journalières par la CPAM ou par notre assureur statutaire Relyens (il n'est pas possible de prévoir ces recettes puisqu'elles varient selon les situations médicales des agents : maternité, arrêt maladie, accident de travail...).

Pour l'année 2026, nous pouvons d'ores et déjà estimer les baisses de recette suivantes :

- Fin de la mise à disposition de deux agents auprès de l'Union Régionale Interprofessionnelle (pas de refacturation des rémunérations pour 2026, à noter pour 2025 cette refacturation s'élevait à 60 358,61 €)
- Evolution de la convention de mutualisation avec l'Intercom de la Vire au Noireau (évolution à chiffrer).
- Fin de la mise à disposition de deux agents auprès du SEBV et passage en détachement d'un agent (soit une baisse de 115 836 € par rapport à 2025)
- Fin d'un contrat aidé (la baisse est estimée à 3 233,31 €). La collectivité depuis quelques années a de moins en moins recours à des contrats aidés pour plusieurs raisons : volatilité des politiques de l'Etat sur les aides, difficulté à manager des agents parfois très éloignés de l'emploi, fréquence importante des absences.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

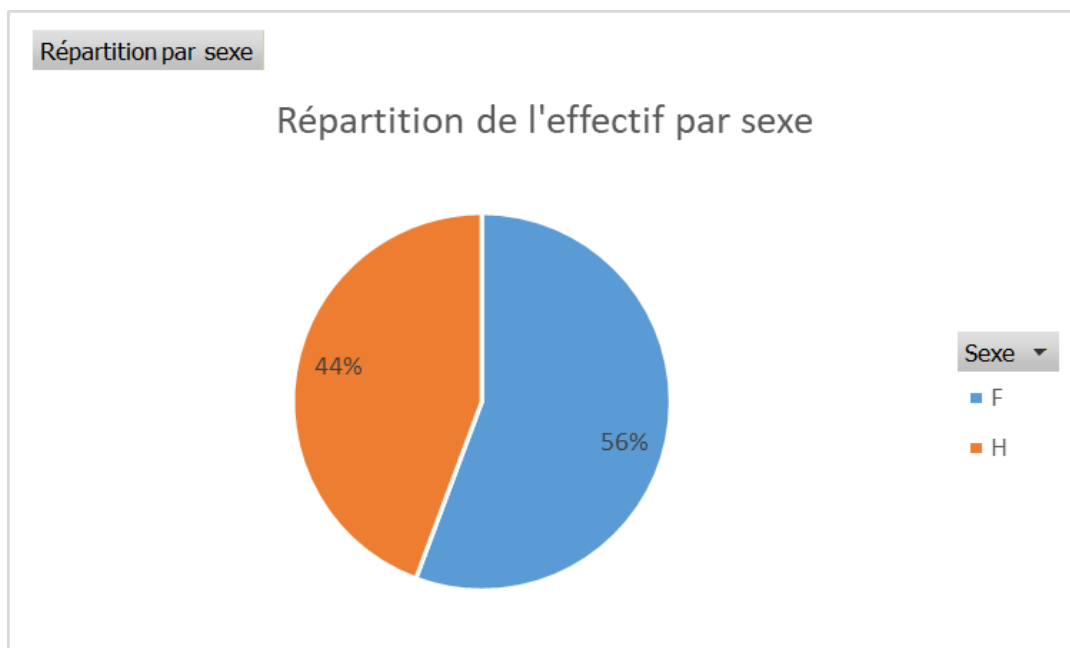
Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

3. Bilan social au 31 décembre 2025

1. Répartition par catégorie et sexe



En 2025, nous constatons une meilleure répartition de l'effectif selon le sexe (56 % des femmes en 2025 contre 60 % en 2024).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

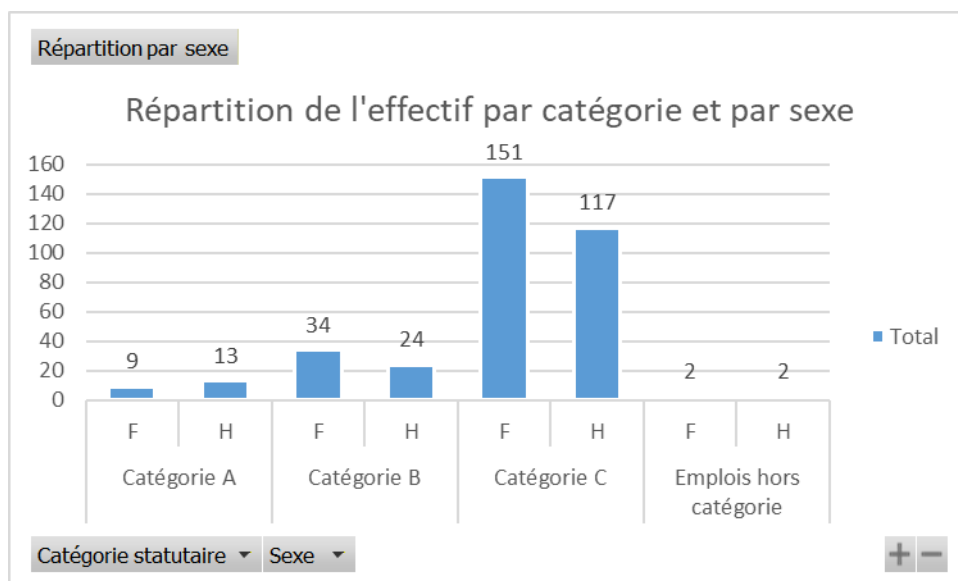
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

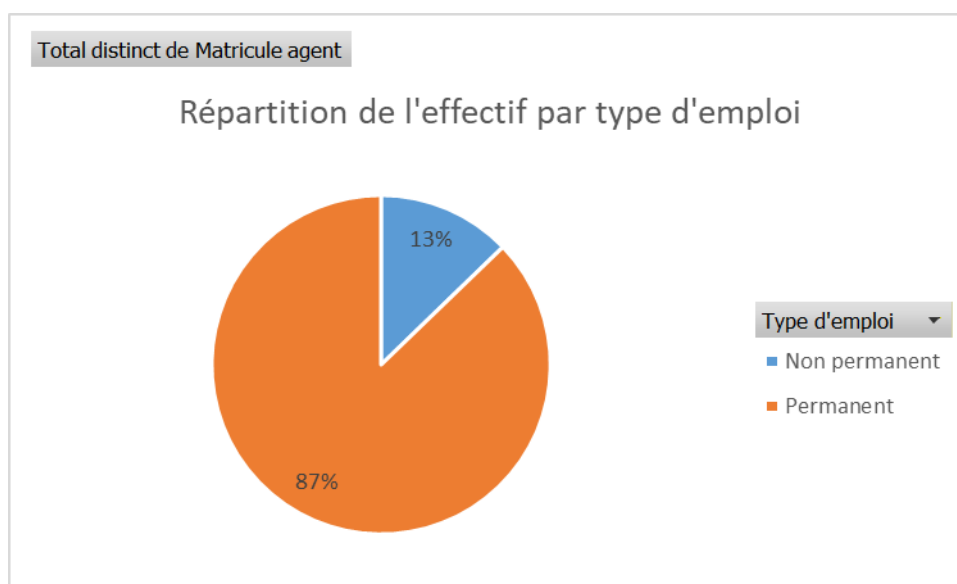
Page 26 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

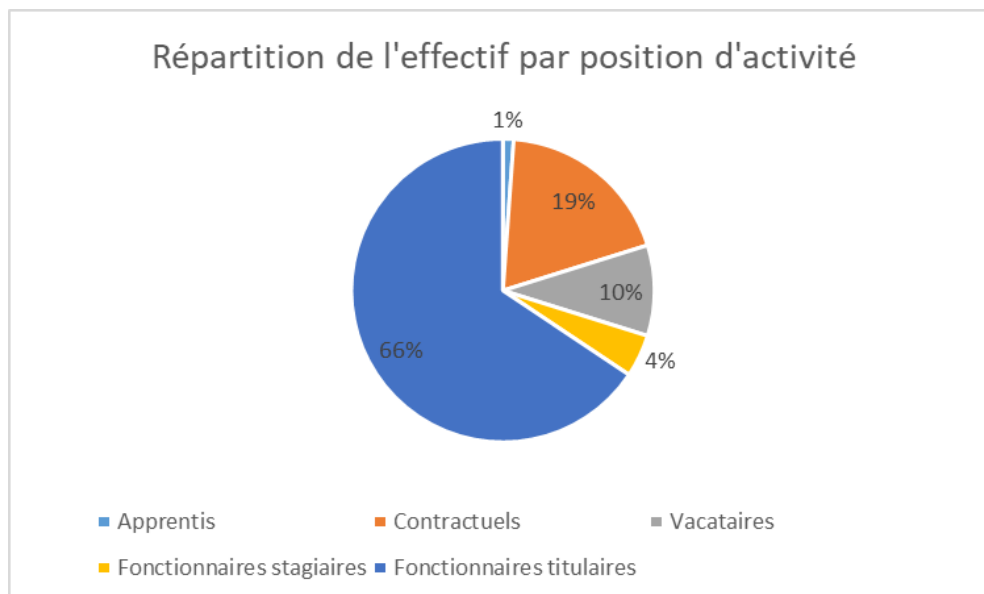


Les agents de catégorie C représentent 76 % de l'effectif, les agents de catégorie B représentent 16 % et ceux de catégorie A représentent 6 % de l'effectif. La répartition par catégorie reste stable par rapport à l'année dernière.

2. Répartition de l'effectif par type d'emplois, position d'activité et par filière



Les agents sur emplois permanents représentent 87 % de l'effectif. Les emplois non permanents concernent les apprentis, les vacataires et les agents sur des accroissements d'activité.



70 % des agents sont fonctionnaires titulaire ou stagiaires contre 19 % de contractuels sur emploi permanent. Les agents sous contrat de vacation restent stables par rapport à l'année dernière. Un travail sera à mener pour continuer à diminuer ce type de contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

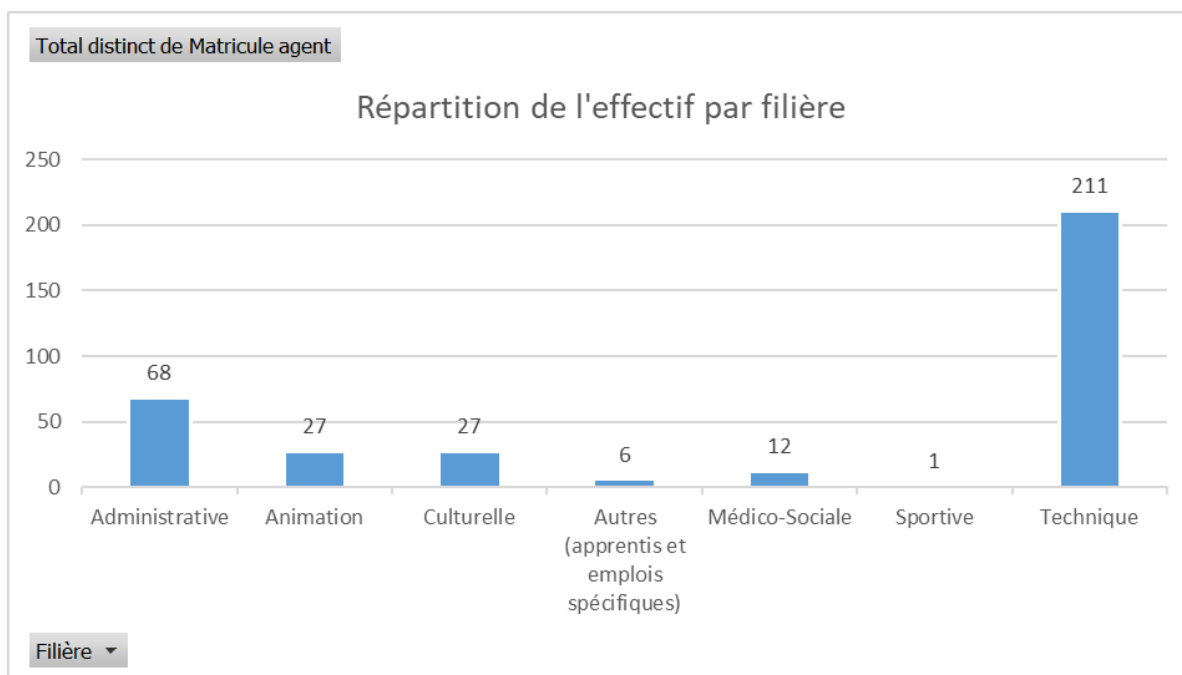
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 28 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les agents de la filière technique sont majoritaires au sein de Vire Normandie avec 60 % de l'effectif (contre 57 % en 2024). Dans cette filière sont regroupés essentiellement les agents des services techniques et les agents des écoles (hors ATSEM et animateur). La 2ème filière majoritaire est celle administrative avec 19 % de l'effectif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

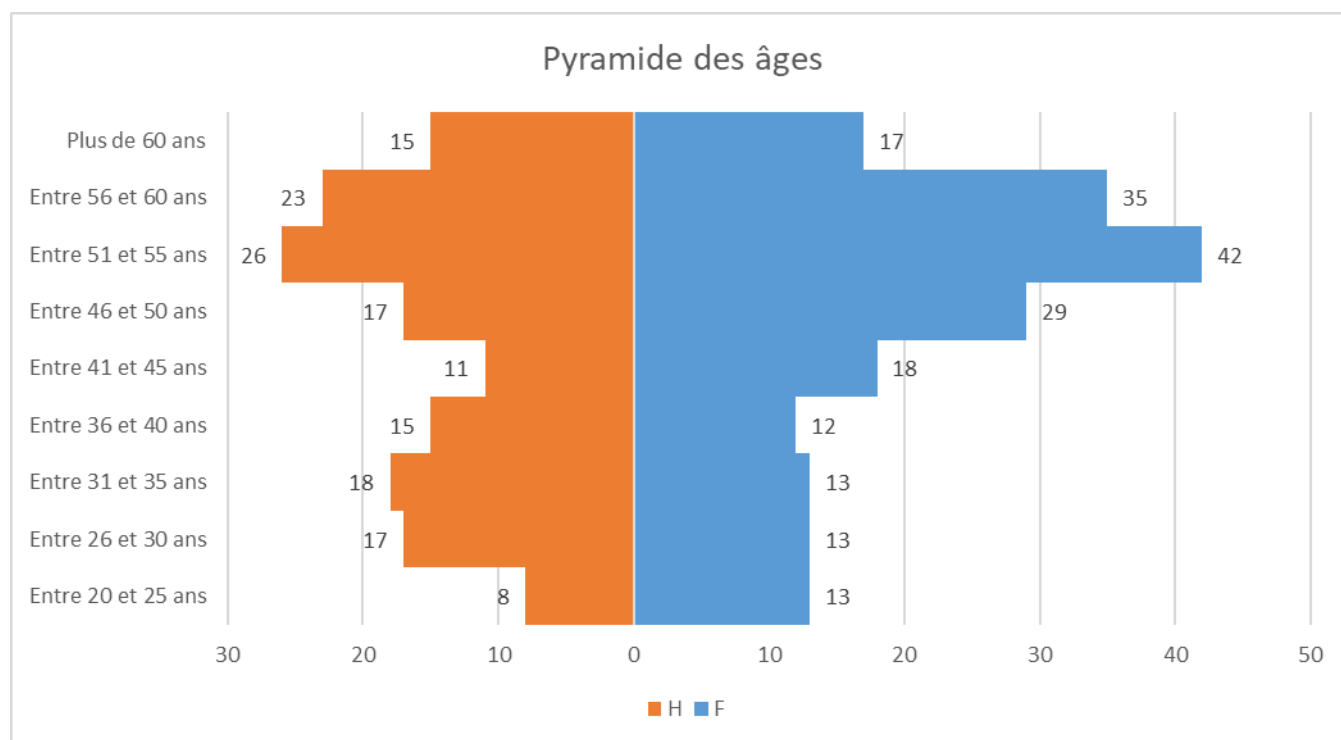
Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

3. La pyramide des âges

La moyenne d'âge est de 45 ans. Au fur et à mesure des départs en retraite et des recrutements, l'âge moyen diminue (48 ans au 31/12/2023).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 30 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

III. ORIENTATIONS 2026

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (délibération du 3 novembre 2025)

Par délibération 6-2022 en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place de 5 autorisations de programmes d'investissements.

- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 7 en date du 27 mars 2023.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 16 en date du 8 avril 2024.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 6 en date du 7 avril 2025.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 5 en date du 7 juillet 2025.

Les montants indiqués dans les Autorisations de Programmes sont en TTC.

Les autorisations de programme modifiées sont les suivantes :

AP rénovation du patrimoine séculaire : (cette AP sera fermée à l'issu de l'année 2025)

Nature - Chapitre	AUTORISATION DE PROGRAMME			Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Ajustement Crédits de Paiement 2025
	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP		
2313 (23)	640 000	47 000	687 000	639 967	35 000

Le montant de dépenses (dont RAR) réalisé antérieurement à 2025 est de 639 967€ TTC.

Les crédits de paiement 2025 sont augmentés de 47 000€ TTC pour finaliser les travaux de la phase 1 de l'église de Coulonces.

Présentation synthétique du projet :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	674 967	Région		
		Département	145 245	Notifié
		Etat (DSIL-DETR)	95 963	Notifié
		Etat Autre	151 360	Notifié
		Etat Autre (DRAC)		En attente
		Crédits européens		
		Total subventions	392 568	69,79%
		FCTVA*	110 722	
		Emprunt		
		Fonds propres	171 677	
TOTAL DEPENSES	674 967	TOTAL RECETTES	674 967	0
* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 0,16404				

AP Extension du Cinéma :

AUTORISATION DE PROGRAMME							
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
2031 (20)	3 510 000	913 000	4 423 000		380 000	230 000	3 813 000

Dont acquisition du logement pour 340 000€ prévue dans les Crédits de Paiement 2025. Ces crédits sont budgétés sur la nature 2115.

Suspension du projet dont l'acquisition. (en attente du règlement de la succession)

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	4 423 000	Région	500 000	Dde à effectuer
		Département	200 000	En attente
		Etat (DSIL-DETR)	1 010 710	A déposer
		Etat Autre		
		CNC (Fond de soutien)	290 000	
		CNC		entre 15-20% d
		Total subventions	2 000 710	54,28%
		FCTVA*	725 549	
		Emprunt		
		Fonds propres	1 696 741	
TOTAL DEPENSES	4 423 000	TOTAL RECETTES	4 423 000	
* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 0,16404				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 32 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AP Vire Côté Fleuve :

Nature - Chapitre	Autorisation de programme AP (Montant TTC)	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Crédits de Paiement	
			2025	2026
2315 (23)	1 800 000	384 105	738 000	650 000

Le montant de dépenses (dont RAR) réalisé antérieurement à 2025 est de 384 105€ TTC.

L'AP « VIRE COTE FLEUVE » sera revue au regard de l'obligation réglementaire de rétablir le caractère fluvial de la VIRE

Rénovation énergétique des bâtiments : (Clôturée en 2025 solde RAR)

AP aménagement de pistes cyclables :

Nature - Chapitre	AUTORISATION DE PROGRAMME			Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Ajustement Crédits de Paiement 2025
	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP		
2151 (21)	1 078 800		1 078 800	998 741	80 000

L'AP est réajustée au regard des projets prévus en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	1 078 800	Région		
		Département		
		Etat (DSIL-DETR)		
		Etat Autre		
		Etat Autre		
		Crédits européens (REACT UE)	363 152	Notifié soldé
		Total subventions	363 152	40,40%
		FCTVA*	176 966	
		Emprunt		
		Fonds propres	538 681	
TOTAL DEPENSES	1 078 800	TOTAL RECETTES	1 078 800	0

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 0,16404

AP Projet grand stade Pierre Compte :

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026
2313 (23)	2 857 300		2 857 300	80 764	1 426 500	1 350 000

L'autorisation de programme Sport concerne le projet sur le Grand stade Pierre Compte (Phase 1 : vestiaires).

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	2 857 300	Région	426 000	Notifié
		Département	376 551	Notifié
		Etat (DSIL-DETR) 2025	196 114	Notifié
		Etat (DSIL-DETR) 2026	268 833	Prévu
		Etat Autre		
		Crédits européens		
		Total subventions	1 267 498	53,23%
		FCTVA*	468 711	
		Emprunt	1 013 000	
		Fonds propres	108 091	
TOTAL DEPENSES	2 857 300	TOTAL RECETTES	2 857 300	

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 0,16404

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 34 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'emprunt pour le projet grand stade phase 1 a été contracté en 2023 (délibération 6 du 3 juillet 2023) pour 1 013 000€ (en deux emprunts). Une partie de ce financement repose sur un taux bonifié sport (413 000€ taux 2,95%). Les conditions de la seconde partie de l'emprunt sont 600 000€ taux 3,89%.

AP pour les services scolaires :

	Autorisation de programme AP	Crédits de Paiement		
		2025	2026	2027
Montant AP initial	2 250 000			
Montant AP Modifié	5 046 863	700 000	2 600 000	1 746 863
Réalisé (dont RAR)				

	AUTORISATION DE PROGRAMME				
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
2313 (23)	4 996 990		372 500	3 237 440	1 386 923
Sous-programme					
2313 (23)	3 846 990		272 500	2 187 440	1 386 923
2313 (23)	1 150 000		100 000	1 050 000	1 386 923

L'autorisation de Programme ajustée :

Sous-programme Rénovation énergétique dans les écoles : 3 846 990€

Sous-programme Rénovation de la cuisine centrale : 1 150 000€

Présentation synthétique du projet :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	5 046 863	Région		
		Département	150 000	A déposer
		Etat (DSIL-DETR)		En attente
		Etat Autre		
		Etat Autre (DRAC)		
		Crédits européens		
		Total subventions	150 000	3,57%
		FCTVA*	827 887	
		Emprunt	3 205 719	
		Fonds propres	863 257	
TOTAL DEPENSES	5 046 863	TOTAL RECETTES	5 046 863	0
* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 0,16404				

Par ailleurs, le dossier de la collectivité concernant le programme Edu Renov a été validé par la Banque des territoires pour un financement par emprunt (courrier septembre 2025). Une délibération est proposée au conseil du 16 février pour autoriser la souscription du contrat de prêt

Une autorisation de programme sera probablement à proposer : relative au futur projet de requalification de l'entrée de ville (route de Condé) :

Il comprendra : sur la base des préconisations d'un programmiste :

- L'effacement des réseaux aériens :
- La mise en place des nouveaux candélabres
- L'intégration de la verdoyante
- La reprise de la totalité de voirie
- La sécurisation de la voie pour les usagers

Ce projet se veut qualitatif et devra intégrer un aménagement paysager.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 36 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Deux opérations seront à inscrire au BP 2026 hors des autorisations de programme :

1- Les aménagements des abords du collège Emile MAUPAS

Une maîtrise d'œuvre est engagée pour l'aménagement de VRD du collège Maupas.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Lot 1 : VRD	723 881,80 €	AIDES PUBLIQUES		
Lot 2 : Espaces verts	27 558,76 €	Conseil Départemental (hors contrat de territoire)	560 000,00 €	67,59%
Lot 3 : éclairage	36 596,75 €			
MOE	40 480,66 €	Sous-total 1 ⁽¹⁾	560 000,00 €	67,59%
		AUTOFINANCEMENT		
Sous-total	828 517,97 €	fonds propres	268 517,97 €	32,41%
À déduire des dépenses :				
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)	0,00 €	Sous-total 2	268 517,97 €	32,41%
Remboursement de sinistre par l'assurance	0,00 €			
TOTAL H.T.	828 517,97 €	TOTAL H.T.	828 517,97 €	100%

Les derniers estimatifs concluraient à un montant de 787 000 € au lieu d'un prévisionnel initial de l'AMO de 1 056 000 €. Le démarrage des travaux est objectivé en mai 2026.

2- L'aménagement des locaux de la salle du Vaudeville pour l'accueil du centre des finances publiques de Vire

Le maître d'œuvre est en phase APS et a estimé l'ensemble des travaux à 1 671 500.50€HT mais n'a pas différencié les coûts cuisine et bureaux. Par ailleurs, les demandes de subventions ne peuvent être déposées qu'à partir du stade APD qui devrait être présenté le 23/02/2026. Le plan de financement devrait pouvoir être actualisé à ce moment.

Partie Cuisine centrale (cf page 33 – AP Services Scolaires)	923 000 € HT.
Partie bureau DGFIP	560 000 € HT
Total	1 483 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Vire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Enfin, nous reviendrons sur le reste des Investissements au moment du budget primitif. En effet, la collectivité a fait le choix d'échanger sur les Investissements après les élections municipales 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Page 38 sur 39

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.



Débat 2026

Direction des finances

Mairie de Vire Normandie

11 rue Deslongrais

14500 Vire Normandie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.